



Déclaration préalable

CE DOSO du 26/27 septembre 2013

■ RESTAURATION COLLECTIVE

La CFE-CGC réaffirme les principes d'équité et la solidarité !

Ce que nous réfutons dans l'accord IRP de 2004, ce n'est pas ces principes mais la gestion de la restauration par une Direction qui n'a pas restitué tout ce qu'elle aurait dû aux personnels.

Et notamment les 19 M€ de reliquat des exercices précédent obtenue par décision de justice.

Avec qui les autres organisations syndicales ont-elles été solidaires en refusant systématiquement de demander la restitution des sommes indûment conservées par la Direction ?

C'est également par voie de justice que les élus du CE de SCE ont obtenu la reprise de la gestion de la restauration, qui est une prérogative des CE selon le Code du travail. Les juges doivent encore se prononcer sur les modalités de cette reprise.

Notons également que la demande de reprise de gestion de la restauration par les CE de SCE et Contenus a été votée à l'unanimité des élus présents, quelle que soit leur appartenance syndicale. Doit-on en conclure que les élus CE sont plus concernés par la défense des intérêts du personnel que leur appareil central ?

Concernant l'équité, tout reste à faire au bout de 8 ans de gestion de la Direction pour l'obtenir.

Peut-on faire croire aux personnels qu'il existe une liberté d'accès dans nos restaurants sur tout le territoire, alors que bon nombre se font refouler de certains restaurants sous prétexte qu'ils ne disposent pas du badge spécifique ?

Ne parlons pas de la subvention majorée qui souvent n'est acceptée que dans le restaurant habituel... et qui n'est pas identique dans toutes les cantines : il suffit de se déplacer dans les différents établissements pour s'apercevoir qu'on ne paie pas la même chose d'un restaurant à l'autre pour une prestation équivalente.

Quant aux tickets restaurant, leur valeur faciale est différente en Ile de France et dans les autres régions... alors que dans les zones touristiques, les tarifs des restaurants sont les mêmes qu'à Paris.

Est-ce cette équité fictive que les autres organisations syndicales défendent comme un seul homme ?

A la CFE-CGC, nous avons une autre conception de l'équité.

Mais il est vrai que nous venons de démarrer une campagne électorale, et qu'aux yeux de certains, tous les moyens sont bons pour tenter de déstabiliser les électeurs, même au mépris des intérêts du personnel. A la CFE-CGC, nous sommes convaincus qu'ils sauront ne pas prendre des vessies pour des lanternes ! »

Vos représentants CE

Sébastien Muller – 06 76 73 09 26

Véronique Etienne – 06 08 21 77 01

Jérôme Wartel – 06 82 59 52 40

Mieux comprendre l'entreprise pour agir ensemble

<http://www.cfecgc-orange.org>